



## Pour les activités : Randonnée, Danse de salon et Yoga

***Tous les adhérents, le jour de l'inscription, devons fournir :***

***Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication pour l'activité en question.***

- Un certificat médical datant de moins de 3 mois (pour les nouvelles personnes désirant participer à une activité)
- Si vous n'avez besoin de remettre un certificat médical (car le dernier date de moins de 3 ans), vous devez quand même remplir un questionnaire de santé pour faire renouveler votre activité.

Puis, tous les 3 ans, vous devez faire établir un certificat médical pour faire renouveler votre activité.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical.

Vous pouvez déjà le remplir pour celles et ceux qui ont déjà donné leur certificat à L'AVAG et que celui-ci date de moins de 3 ans.

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.

Si vous avez répondu oui à une seule des questions, vous devez faire établir un nouvel certificat médical, même si le dernier certificat date de moins de 3 ans.

L'association se réserve le droit de refuser l'accès au cours en l'absence du Certificat Médical pour les nouveaux adhérents,

ou en l'absence du Questionnaire Médical pour les Renouvellements.